Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le 18/03/2024
ID : 037-263700726-20240313-2024031-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Hôtel de Ville
B.P. 246
37170 – CHAMBRAY-LES-TOURS cedex
02.47.48.45.87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le **13 mars 18 h**

DATE DE CONVOCATION

Le 6 mars 2024

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU C.C.A.S.

EN EXERCICE 17

PRESENTS..... 11

VOTANTS..... 16

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. M. GATARD, Président du CCAS

Etaient présents :
M. GATARD, M. CHANDENIER, M. BOUTET, MME MONMARCHE-VOISINE, M. RUSSEAU, MME CHAMPIGNY, MME LABRANDE, Mme MARTIN, , MME GONTHIER, M. BESNIER et MME GATIEN

Était absents et excusés ayant donné pouvoir :
MME BEIGNEUX à M. CHANDENIER
M. CHOUTEAU à M. BOUTET
Mme ARAB à M. BESNIER
MME BEVERINA à MME LABRANDE
MME BRU à Mme MARTIN

Excusée :
Mme DUGUET

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

OBJET :

TARIF SORTIE PROMENADE DES AINES POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Président informe que le CCAS propose chaque année en juin une sortie aux personnes âgées de 74 ans et plus afin de découvrir un site, un patrimoine. Ces sorties rencontrent un vif succès puisqu'en moyenne plus d'une centaine de personnes participent à ces sorties. Depuis 2016, le tarif de 24 € n'a pas bougé. Cette participation permet en partie de couvrir les charges liées à ces sorties : visites par des guides-conférenciers, déjeuner dans un restaurant, transport ; le reste étant pris en charge par le CCAS. Ces dernières années, l'évolution à la hausse des coûts du transport, des visites guidées et des matières premières, impose de revoir ce tarif. Monsieur le Président propose de fixer le coût à 30 € par personne et ce, pour une application au 1er juin 2024.

Le Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

A l'unanimité,

ADOPTE le tarif de 30 euros de participation par personne pour la sortie promenade des ainés pour l'année 2024, avec une entrée en vigueur au 1er juin 2024.

DIT qu'un exemplaire de la présente sera adressé :

- à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,
- au Trésor Public,
- au service municipal concerné : Finances.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CHAMBRAY LÈS TOURS 37170

Le Président

Christian GATARD

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le 19/03/2024
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Hôtel de Ville
B.P. 246
37170 – CHAMBRAY-LES-TOURS cedex
☎ 02.47.48.45.87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE CONVOCATION

Le 6 mars 2024

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU C.C.A.S.

EN EXERCICE 17

PRESENTS..... 11

OBJET :

RAPPORTS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le 13 mars 18 h

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. M. GATARD, Président du CCAS

Etaient présents :
M. GATARD, M. CHANDENIER, M. BOUTET, MME MONMARCHE-VOISINE, M. RUSSEAU, MME CHAMPIGNY, MME LABRANDE, Mme MARTIN, , MME GONTHIER, M. BESNIER et MME GATIEN

Était absents et excusés ayant donné pouvoir :
MME BEIGNEUX à M. CHANDENIER
M. CHOUTEAU à M. BOUTET
Mme ARAB à M. BESNIER
MME BEVERINA à MME LABRANDE
MME BRU à Mme MARTIN

Excusée :
Mme DUGUET

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de débattre des orientations budgétaires 2024 au vu des documents remis à chaque membre *(cf. dossier annexé)*.

Le Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir débattu,

PREND ACTE A L'UNANIMITE de l'exposé des éléments présentés qui seront discutés et amendés lors d'un prochain Conseil d'Administration relatif au vote du budget 2024.

DIT qu'un exemplaire de la présente sera adressé :

- à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,
- au Trésor Public,
- au service municipal concerné : Finances.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CHAMBRAY LÈS TOURS 37170

Le Président,

Christian GATARD

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le 19/03/2024
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

Rapport d'orientations budgétaires CCAS 2024

Chambray lès-Tours

Conseil d'Administration
Mercredi 13 mars 2024

Préambule

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

Le ROB imposé par la loi 92-125 du 06 février 1992, est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3 500 habitants, leurs EPA et leurs groupements (art. L2312-1, L3312-1, L4312-1 et L5211-36) du code général des collectivités territoriales.

L'approbation proprement dite d'un budget primitif doit être précédée d'une phase préalable, constituée par le débat d'orientations budgétaires à l'intérieur d'un délai de deux mois précédant son examen.

Le ROB permet d'éclairer les membres du Conseil d'Administration sur les équilibres budgétaires de l'établissement public préalablement au vote du budget. Il doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice.

Cette délibération n'a pas de caractère décisionnel.

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

Contexte économique

Préalablement à ce débat, il convient de rappeler que la préparation du budget 2024 s'inscrit dans une conjoncture économique et financière particulièrement contrainte pour la ville qui est le principal financeur du CCAS :

- Guerre aux portes de l'Europe et au Proche-Orient

- Inflation de l'ordre de 4,5%

- Augmentation des taux d'intérêts

- Crise du logement

- Flambée des coûts de l'énergie et du carburant, des matières premières

- Augmentation inédite du point d'indice de la grille salariale de 5 points

Rappel des compétences du CCAS

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

- Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif, de constitution obligatoire dans chaque commune.

- C'est une personne morale de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal.

- Il possède son autonomie financière. Il possède un budget propre. Il a le droit d'accepter des dons et legs. Il a un patrimoine propre.

- Il peut ester en justice et a la capacité de prendre des actes administratifs et de conclure des contrats.

- Les règles régissant la comptabilité des communes sont applicables au Centre Communal d'Action Sociale.

- Son personnel est composé d'agents de la Fonction Publique Territoriale ou d'agents contractuels

- Le fonctionnement et les compétences du CCAS sont régis par des textes législatifs et règlementaires codifiés dans le Code de l'action sociale et des familles.

- Ses missions sont définies de manière générale : « Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

Les orientations budgétaires 2024

La section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

Pour 2024, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 406 343,07 € (soit une baisse de 1,10 % par rapport au BP 2023). Les dépenses réelles du CCAS sont estimées à 442 473,00 € (soit une hausse de 0,81% par rapport au BP 2023).

RECETTES		CA 2022	Année 2023			Propositions BP 2024	% BP 2024/ BP 2023
			Budget Primitif	Décision modificative	estimé		
013	Atténuation de charges	5 738,97	500,00		12 245,60	2 000,00	300,00%
70	Produit des services	6 053,20	7 500,00		7 862,50	8 840,00	17,87%
74	Dotations, Subventions et participations	363 549,00	399 889,00		389 030,00	392 883,07	-1,75%
75	Autres produits de gestion courante	1,24	905,63		701,75	900,00	-0,62%
77	Produits exceptionnels	6 870,74	2 050,00		16 055,20	1 720,00	-16,10%
Total des recettes réelles		**382 213,15**	**410 844,63**		**425 895,05**	**406 343,07**	**-1,10%**
042	Opérations ordre transfert entre sections	4 500,00	4 500,00		4 500,00	4 500,00	0,00%
002	Résultat de fonctionnement reporté	72 456,32	38 900,37			44 629,93	14,73%
Total des recettes de fonctionnement		**459 169,47**	**454 245,00**		**430 395,05**	**455 473,00**	**0,27%**

DEPENSES		CA 2022	Année 2023			Propositions BP 2024	% BP 2024/BP 2023
			Budget Primitif	Décision modificative	estimé		
011	Charges à caractère général	81 075,78	99 730,00		90 114,06	86 430,00	-13,34%
012	Frais de personnel et assimilés	281 176,93	296 200,00		276 398,15	322 240,00	8,79%
65	Autres charges de gestion courante	41 799,65	43 003,00		28 863,94	33 803,00	-21,39%
67	Charges exceptionnelles	1 480,00	0,00		0,00	0,00	0,00%
Total des dépenses réelles		**405 532,36**	**438 933,00**		**395 376,15**	**442 473,00**	**0,81%**
68	Dotations aux amortissements		15 312,00		29 289,74	13 000,00	-15,10%
Total des dépenses de fonctionnement			468 892,00		**424 665,89**	**455 473,00**	**-2,86%**

Les recettes réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

ARTICLES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		ANNEE 2023				
		CA 2022	BUDGET PRIMITIF	DECISION MODIFICATIVE	estimé	PROPOSITIONS BP 2024	% BP 2024/BP 2023
013	ATTENUATIONS DE PRODUITS						
6419/6459	Remboursement rémunération personnel	5 738,97	500,00		12 245,60	2 000,00	
	TOTAL CHAPITRE 013	5 738,97	500,00		12 245,60	2 000,00	
70	PRODUITS DES SERVICES						
70388	Autres redevances	6 053,20	7 500,00		7 862,90	8 840,00	
	TOTAL CHAPITRE 70	6 053,20	7 500,00		7 862,90	8 840,00	17,87%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS						%
7473	Participation Département	32 600,00	8 600,00		8 600,00	600,00	
74748	Subventions et participations commune	317 000,00	375 000,00		375 000,00	369 723,07	
74758	Groupement de collectivités	3 000,00	0,00		0,00	0,00	
7478	Participation aux autres collectivités	10 859,00	16 289,00		5 430,00	22 560,00	
	TOTAL CHAPITRE 74	363 459,00	399 889,00		389 030,00	392 883,07	-1,75%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						
75	Autres produits de gestions courante	1,24	0,00		51,75	0,00	
756	Libéralités reçues (dons) (ex 7713)	2 898,14	905,63		650,00	900,00	
75	TOTAL CHAPITRE 75	2 899,38	905,63		701,75	900,00	-0,62%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
775	Cession	0,00	0,00		13 979,00	0,00	
773	Mandats annulés sur services antérieurs	3 958,00	2 000,68		2 076,20	1 720,00	
	TOTAL CHAPITRE 77	9 755,52	2 000,68		16 055,20	1 720,00	-14,03%
	TOTAL RECETTES REELLES	387 906,07	410 795,31		425 895,45	406 343,07	-1,08%

Analyse des recettes de fonctionnemen

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

Chapitre 70 – Vente de produits, prestations de service :

Recettes attendues de 8 840 € (bourse aux jouets, navette, sorties personnes âgées, tombola…).

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :

- Le Fonds d'Animation Locale voté par le département est attendu à hauteur de **600 €.**

- La subvention de la CAF pour le poste parentalité est estimée à **18 737 €.**

- La subvention d'équilibre de la commune est estimée à **369 723,07€.**

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

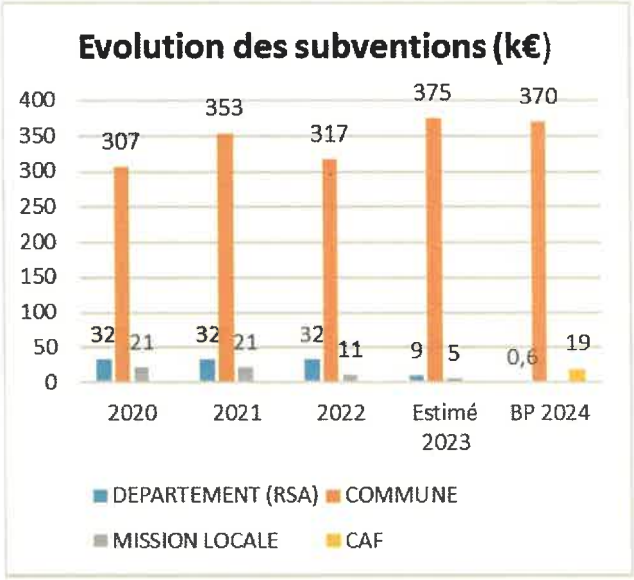

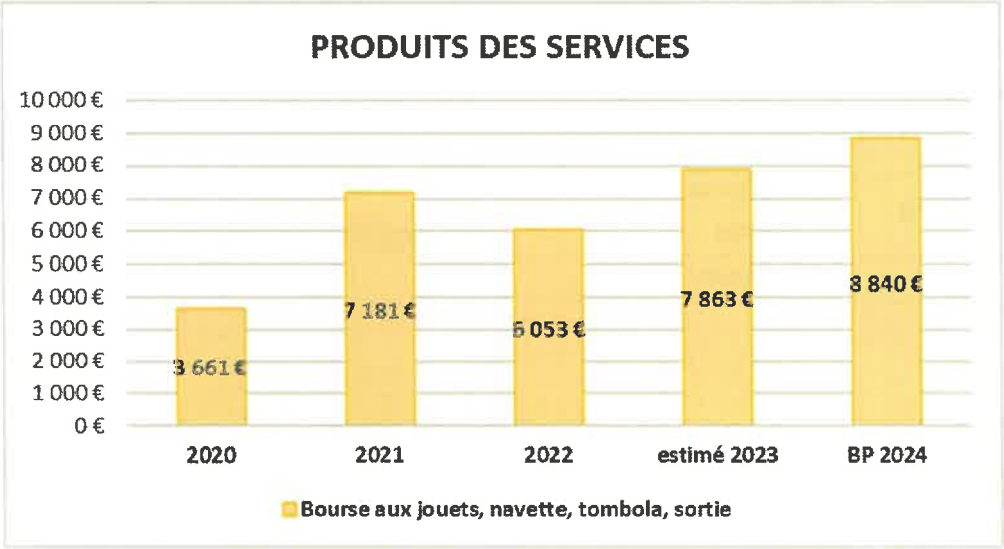

Les dépenses réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

ARTICLES	Dépenses de fonctionnement	CA 2022	Année 2023			Propositions BP 2024	Ecart BP2023 /BP2022
			Budget Primitif	Décision modificative	Estimé		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
60	*Achats et variations de stocks*	28 741,44	31 750,00		29 025,23	20 400,00	
61	*Services extérieurs*	9 385,66	12 800,00		9 340,38	7 950,00	
62	*Autres services extérieurs*	42 734,97	54 580,00		51 542,84	57 780,00	
63	*Impôts et taxes*	213,71	600,00		205,61	300,00	
	TOTAL CHAPITRE 011	**81 075,78**	**99 730,00**		**90 114,06**	**86 430,00**	**-13,34%**
012	FRAIS DE PERSONNEL ET ASSIMILES						
6215	Personnel affecté par la collect de rattachement	40 621,15	46 998,00		42 751,33	44 160,00	
641	Rémunérations	173 529,35	176 168,00		160 496,05	192 390,00	
645	Charges	61 764,91	67 111,00		67 982,19	79 589,00	
	TOTAL CHAPITRE 012	**281 176,93**	**296 200,00**		**276 398,15**	**322 240,00**	**8,79%**
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	41 799,65	43 003,00		28 863,94	33 803,00	
	TOTAL CHAPITRE 65	**41 799,65**	**43 000,00**		**28 863,94**	**33 803,00**	**-21,39%**
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 480,00	0,00		0,00	0,00	
	TOTAL CHAPITRE 67	**1 480,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**	
	TOTAL DEPENSES REELLES	**405 532,36**	**438 930,00**		**395 376,15**	**442 473,00**	**0,81%**

Analyse des dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

CHAPITRE 012 – CHARGES DU PERSONNEL : + 9 %/ BP 2023

Titulaires :

- Attribution de 5 points d'indice majoré au 1er janvier 2024 pour 5 agents

- Versement de la troisième tranche de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) pour deux agents de catégorie C (A. Brunet, N. Raguin), un agent de catégorie B (L. Caillaud) et deux agents de catégorie A (C. Gauthier et F. Martinage)

- Passage au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle et application de la prime Ségur en année pleine pour l'assistante sociale

Non titulaires

- Poste Marie-Amélie sur un grade assistante sociale d'éducation en année pleine, avec application de la prime Ségur, attribution de 5 points d'indice majoré au 1er janvier 2024 et versement de la troisième tranche de l'IFSE

- Remplacement du chauffeur de la navette (5 semaines)

Analyse des dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

Chapitre 011 - charges de gestion générale : - 13% / BP 2023

- Prise en compte de l'augmentation des charges d'énergie et des matières premières

- Pour l'article « alimentation » : diminution du nombre de colis : 497 colis « simple » et 315 colis « double » offerts aux personnes âgées de 74 ans et plus (nées en 1950)

- Pour l'article « réceptions » : proposition d'un repas sur deux jours pour 500 personnes

- Une sortie pour 140 personnes âgées sur deux jours à l'abbaye de Fontevrault: visites guidées abbaye, musée d'art moderne et déjeuner sur place et prise en charge du transport en bus

- Séjour ANCV du 23 au 15 septembre à Beaulieu-sur-Dordogne (Corrèze) pour un groupe de 45 personnes âgées, avec prise en charge du transport par le CCAS

- Assurance CCAS : véhicules et agents

- Cotisations : GIP RECIA : abonnement wifi et veille RGPD

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : -21% /BP 2023

Aides facultatives (aides loyer, énergie, secours alimentaires)

Hébergement du logiciel métier Millésime par la société

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

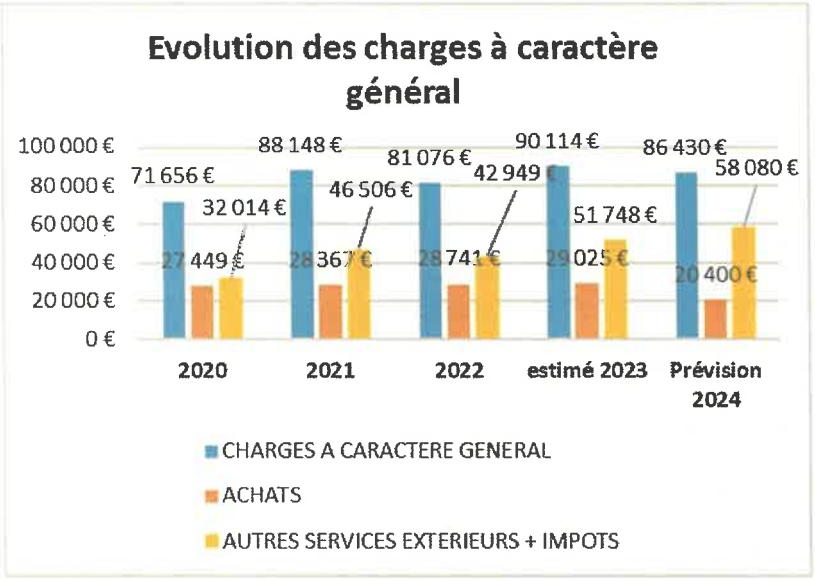

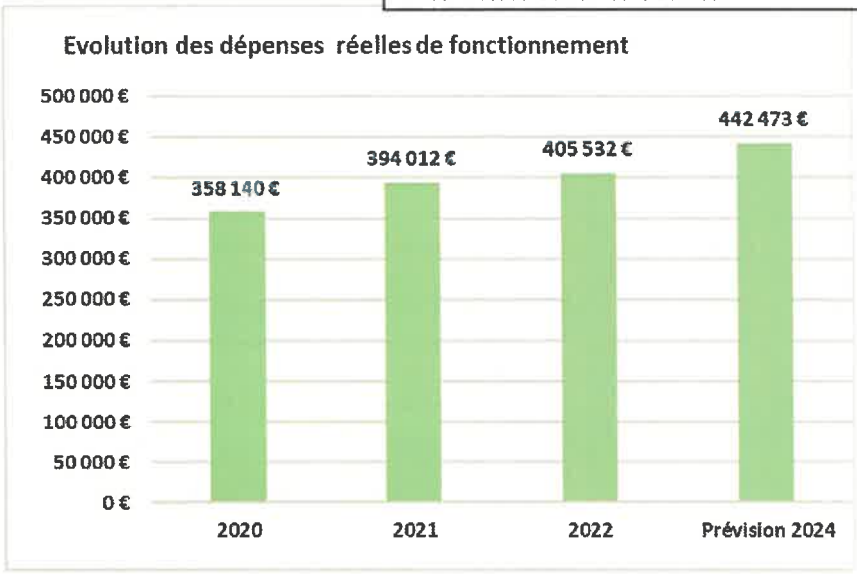

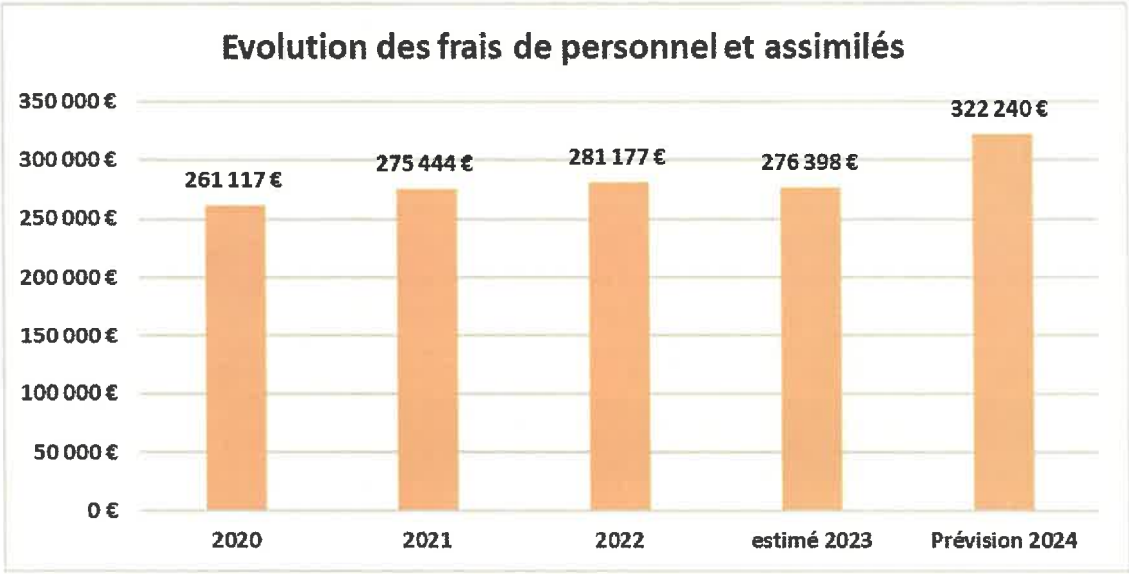

La section d'investissement

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

Recettes d'investissement		CA 2022	BP 2023	Estimation 2023	
001	Excédent d'investissement reporté	9 115,49	17 170,15	17 170,15	48 358,11
10222	FCTVA	149,34	7 300,00	7 225,78	532,00
1311	Etat et établissements nationaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00
13151	Groupements de collectivité		0,00	0,00	0,00
1318	Autres		0,00	0,00	0,00
2748	Prêts sociaux		2 000,00	0,00	2 000,00
040	Amortissements	14 646,14	15 312,00	15 310,74	13 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
024	Produit des cessions immobilières		11 500,00	13 979,00	0,00
192			0,00	0,00	
	TOTAL	24 910,97	53 282,15	53 685,67	63 890,11

Dépenses d'investissement		CA 2022	BP 2023	Estimation 2023	BP 2024
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Aménagements	0,00	33 782,15	0,00	47 690,11
21828	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	5 000,00
21838	Achat matériel informatique	1 512,89	5 000,00	0,00	1 000,00
21848	Mobilier	0,00	8 000,00	0,00	2 000,00
2185	Matériel de téléphonie			827,56	
2188	Autres immobilisations	1727,93	0,00	0,00	1 700,00
27448	Prêts sociaux	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
040		4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
	TOTAL GENERAL	7 740,82	53 282,15	5 327,56	63 890,11

Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

Recettes réelles attendues en 2024

- Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée (FCTVA) : 532, 00 € (récupérable sur les dépenses d'investissement de 2022)
- Remboursement des prêts sociaux : 2 000, 00 €
- Recettes d'amortissement : 13 000, 00 €

Dépenses réelles prévues en 2024

- Aménagement :

  - installation d'une borne d'alimentation électrique pour la navette du CCAS
  - création des accès pour les personnes à mobilité réduite pour le CCAS et la salle de réunion
  - Installation d'un système de visiophonie pour la porte d'entrée du CCAS

- Transport : achat d'un vélo cargo électrique dédié à la parentalité

- Mobilier : acquisition d'un mobilier pour la salle de réunion et d'un mobilier adapté à l'espace de parents

- Prêts sociaux : 2 prêts sociaux

Projets 2024

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

Thèmes	Commentaires
LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES	- Proposer des ateliers de sensibilisation et de formation des publics en proie à la fracture numérique, en complémentarité de l'EPN, AMIC et RESOUDRE - Organiser des visites à domicile, des ateliers et des animations pour lutter contre l'isolement des personnes en lien avec le réseau Mona Lisa - Suivi du projet du centre-ville (salles paroissiales) de résidence sociale pour personnes âgées
ACCOMPAGNEMENT DE LA PARENTALITE	- Accompagner et soutenir la fonction de parentalité (droits, devoirs parents-enfants…) - Orienter et informer les parents par le biais de l'espace de parents - Proposer des animations thématiques répondant aux besoins des parents
PRISE EN COMPTE DES HANDICAPS	- Actions ciblées en fonction des conclusions du groupe de travail dédié - Suivi du projet d'Habitat inclusif de l'écoquartier
INVESTISSEMENTS	- Informatique et mobiliers adaptés pour la nouvelle salle de réunion du CCAS accessible PMR - Aménagements des abords du CCAS, installation d'une borne d'alimentation électrique au CCAS pour la navette électrique et les véhicules communaux, sécurisation accès CCAS - Equipement de l'Espace de parents (meubles, ordinateur)

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

ANNEXE : présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

(Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 – article 107, il est ici présenté la structure et l'évolution des dépenses et des effectif du C.C.A.S)

1. Evolution de la Masse salariale :

DEPENSES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Estimé 2023	2024
Chapitre 012	261 117 €	275 444 €	281 177 €	276 398 €	322 240 €
Dont rémunérations	153 760 €	161 426 €	173 529 €	160 496 €	192 230 €
Dont charges	65 400 €	70 309 €	65 125€	71 172 €	83 790 €

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

2. Effectif a temps plein réel par catégorie/filière/cadre d'emploi (1)

		Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	Filière sociale : Assistante socio-éducative	0,00	0,80	0,80
	Filière administrative	1,00	0,00	1,00
	Total	***1,00***	***0,80***	***1,80***
Catégorie B	Filière administrative : Rédacteurs	0,00	1,00	1,00
	Total	***0,00***	***1,00***	***1,00***
Catégorie C	Filière administrative : Adjoint administratif	0,00	0,80	0,80
	Filière technique : Adjoint technique	1,00	0,00	1,00
	Total	***1,00***	***0,80***	***1,80***
Total		**2,00**	**2,60**	**4,60**

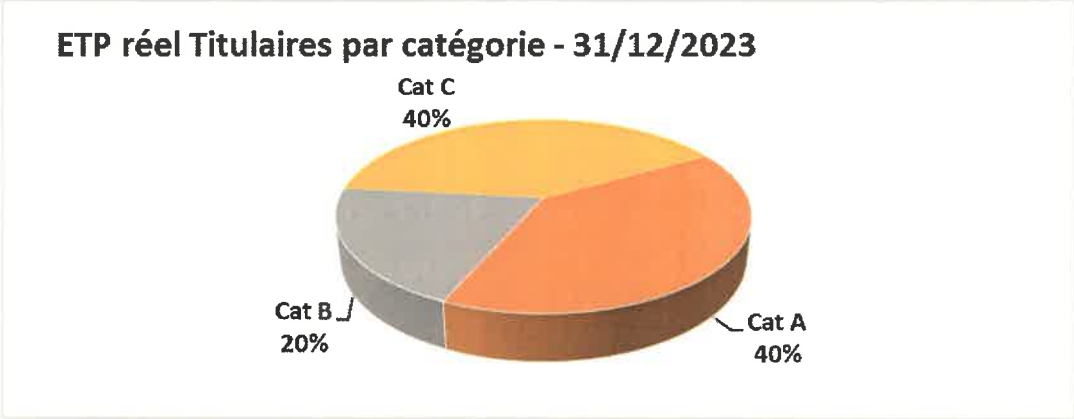

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 037-263700726-20240313-2024032-DE

2. Effectif à temps plein réel par catégorie/filière/cadre d'emploi (2)

Tableau des effectifs et équivalents temps plein (ETP)

	au 31/12/2020		au 31/12/2021		AU 31/12/2022		AU 31/12/2023	
	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP
Titulaires	6	4,9	7	6,3	5	4,6	5	4,6
Non titulaires	1	0,4	0	0	1	1	1	1
Total	**7,0**	**5,3**	**7,0**	**6,3**	**6,0**	**5,6**	**6,0**	**5,6**

Au 31/12/2023- effectifs par temps de travail

	Temps plein	Temps partiel			Total
		< 80 %	80%	90%	
Hommes	2	0	0	0	2
Femmes	2		2	0	4
Total	**4**	**0**	**2**	**0**	**6**

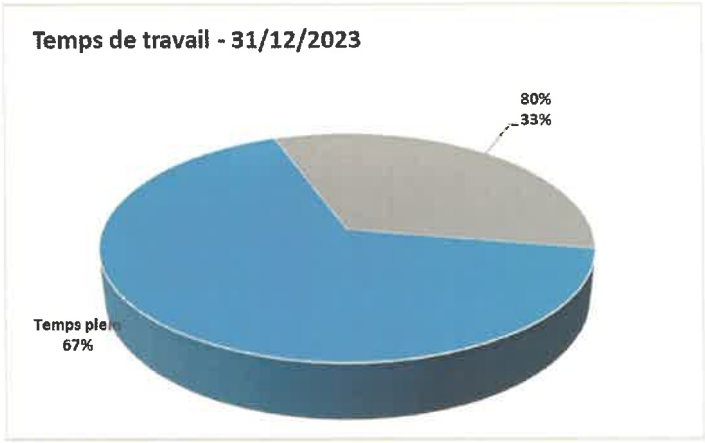

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le 18/03/2024
ID : 037-263700726-20240313-2024033-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Hôtel de Ville
B.P. 246
37170 – CHAMBRAY-LES-TOURS cedex
☎ 02.47.48.45.87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE CONVOCATION

Le 6 mars 2024

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU C.C.A.S.

EN EXERCICE 17

PRESENTS..... 11

OBJET :

RELEVE DE DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT POUR LES DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDE LEGALE

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le **13 mars 18 h**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. M. GATARD, Président du CCAS

Etaient présents :
M. GATARD, M. CHANDENIER, M. BOUTET, MME MONMARCHE-VOISINE, M. RUSSEAU, MME CHAMPIGNY, MME LABRANDE, Mme MARTIN, , MME GONTHIER, M. BESNIER et MME GATIEN

Était absents et excusés ayant donné pouvoir :
MME BEIGNEUX à M. CHANDENIER
M. CHOUTEAU à M. BOUTET
Mme ARAB à M. BESNIER
MME BEVERINA à MME LABRANDE
MME BRU à Mme MARTIN

Excusée :
Mme DUGUET

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

Conformément aux articles R123-21 et R123-22 relatifs au Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration prend connaissance des décisions prises par M. le Président dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs délégués :

- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais d'hébergement en faveur d'une personne âgée à l'EHPAD de La Haye Montsenelle (50) le 17/01/2024 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais d'hébergement pour une personne âgée à l'EHPAD Les Dames Blanches à Tours le 24/01/2024 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de services ménagers en faveur d'une personne sous tutelle domiciliée à Chambray-lès-Tours le 01/02/2024 ;
- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais d'hébergement en faveur d'une personne âgée à l'EPHAD Debrou à Joué-lès-Tours le 01/02/2024 ;
- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais d'hébergement en faveur d'une personne âgée à l'EHPAD Monconseil à Tours le 12/02/2024
- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais d'hébergement en faveur d'une personne âgée à l'EHPAD Le Mas Faure (23) le 12/02/2024

DIT qu'un exemplaire de la présente sera adressé :

- à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,
- au Trésor Public,
- au service municipal concerné : Finances.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CHAMBRAY LÈS TOURS 37170

Le Président,

Christian GATARD